2E. ANNÉE, No. 15. MANITOBA. MERCREDI, 4 SEPTEMBRE, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, MERCREDI, 4 SEPTEMBRE, 1872.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le département ci-dessus au

Magasin de la Compagnie
DE LA
BAIE D'HUDSON:

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture.

Faucheuses et Moissonneuses
COMBINEÉS,
Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charreues,
Herses;
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

Marchands à Commission

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

W I N N I P E G.

Constamment en magasin:—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes.
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Reparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

A LOUER.

Une MAISON de 30 pieds sur 25, sur le cote ouest de la Rivière Rouge, à un mille et quart au sud de la rivière Assiniboine. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL.

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les notes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St Boniface, 27 Mai, 1871.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St Boniface, 11 Janvier 1872

PERSECUTION DE L'EGLISE EN PRUSSE.

Le Ministre des cultes de l'empereur d'Allemagne n'y va pas de main morte! Par une circulaire datée du 4 juillet, Son Excellence défend aux élèves des établissements d'instruction publique relevant de l'État, de faire partie, sous les peines disciplinaires les plus forte et à quel que titre que ce soit, des congrégations de la Sainte Vierge et des confréries de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.—A quand l'inauguration d'un cirque à Berlin, pour envoyer les chrétiens aux bêtes, M. de Bismark!

Certaines rumeurs nous avaient déjà avertis que les officiers prussiens étaient chargés de faire des conférences aux soldats placés sous leurs ordres, sur les différends qui existent entre le Cabinet de Berlin et la Cour de Rome. Le *Badischen Beobachter* nous affirme le fait et appuie son affirmation sur de détails du plus haut intérêt. Quoi de plus curieux par exemple que ce discours d'un officier du 113e de ligne à simples troupiers: Un désaccord s'est élevé entre le clergé et le gouvernement. Les soldats n'ont pas à s'occuper de la cause de ce conflit. Ils doivent seulement se tenir pour avertis. A la suite d'une pareille mésintelligence, ils pourront entendre beaucoup de discours blessants pour la dignité de l'Empire. Déjà des cas fâcheux se sont produits, on a vu certaines personnes en relation avec le clergé, s'efforcer de semer l'indiscipline dans les rangs de l'armée. Pour couper court à des manœuvres aussi répréhensibles, chaque soldat est autorisé à arrêter tout individu se permettant d'élever la voix contre le Gouvernement."

On ne faisait ni mieux ni pire à Paris du temps de la Commune: tout fédéré avait ordre de mettre la main au collet des citoyens qui se permettaient de trouver que Delescluze et Raoul Rigault ne représentaient pas exactement leur idéal.

Emeutes en Irlande.

Les émeutes de 1866 se renouvellent dans Belfast. Depuis jeudi, anniversaire de l'émancipation des catholiques en Irlande, l'on ne voit que des combats dans les rues de la ville entre ces derniers, et les orangistes. Ceux ci poussés par la haine qu'ils portent au nom catholique, ont attaqué la procession irlandaise à coups de pierres et de bâtons et ces premières rixes ont dégénéré en luttes sanglantes qui se continuent encore.

Les autorités municipales ont pris des mesures pour arrêter ces désordres, mais dans leur impuissance à les réprimer, elles ont requis le service des soldats qui ont tiré sur les émeutiers dans plusieurs occasions, en tuant ou blessant un certain nombre.

Les militaires cependant, ne sont pas en nombre suffisant pour mettre fin à toutes les horreurs qui se commettent, et l'on en fait venir d'autres places.

La ville est sous l'empire de la loi martiale et les citoyens sont invités à rester chez eux, par proclamation du commandant des forces qui considérera comme émeutier tout individu trouvé dans la rue.

Les dépêches nous représentent les orangistes, beaucoup plus favorisés par les autorités que leurs ennemis, se promenant par bandes de 300 à 400, semblables à des démons et déchargeant des armes à feu dans toutes les directions. L'on craint qu'ils ne pillent les églises et les institutions catholiques comme en 1866. Les autorités agissant d'abord mollement, ont, sous l'empire de l'indignation publique, adopté des mesures énergiques qui auront l'effet de mettre tous ces énergumènes à la raison.

Dublin est aussi dans l'excitation, mais ce n'est pas pour le même motif. Les ouvriers boulangers s'étant mis en grève pour avoir un salaire plus élevé, une grande partie de la population se trouve sans pain et dans un état voisin de la famine. Des centaines de femmes se sont ramassées devant les principales boulangeries et font entendre des imprécations contre les patrons de ces établissements. Avec le caractère irritable des Irlandais, l'on appréhende qu'ils ne se portent à des excès si cet état de choses continue.—*Nouveau Monde.*

DIFFICULTÉ RÉGLÉE.

Colin avait un veau qui tétait encore sa mère, il était gros et gras, gagnant un embonpoint chaque jour et Colin attendait avec impatience le moment où il pourrait, à beaux deniers, se débarrasser de son veau au marché. Hélas! cette corvée lui fut épargnée.

Un jour se rendant à l'étable pour suivre les progrès du nourrisson, il s'aperçut que le jeune veau avait complètement disparu. Jugez du désespoir de Colin! Il parcourut tout le village jetant un regard inquiet sur chaque étable avec l'espoir d'y rencontrer le fugitif. Peines inutiles, recherches superflues.

Colin s'en revenait au logis, quand il aperçoit son veau chéri conduit en lesse par le boucher Mathieu qui menait à l'abattoir l'innocente victime.

Sauter sur le barbare et lui enlever l'animal fut pour Colin l'affaire d'une minute. Mais les paysans se rassemblèrent et il fallut s'expliquer. Colin réclamait son veau; Mathieu soutenait qu'il était sien. On résolut de porter l'affaire devant le juge de paix.

Celui-ci, étourdi d'abord par les criailleries des parties, ne savait où donner la tête. Il se remet enfin de son émotion première et dit:

"Ce veau ne peut être à vous deux, mais surtout il ne peut avoir deux mères, amenez-moi les vaches que vous prétendez avoir donné à téter à l'animal.

Colin et Mathieu amenèrent chacun leur vache; mais à peine celle de Colin eut-elle aperçu son veau, à peine celui-ci eut il entrevu la vache que mère et fils se précipitèrent à la rencontre l'un et l'autre, et que le veau se mit à téter avec ardeur ce sein dont il avait été sevré depuis tant d'heures. Immobile, la vache de Mathieu assistait à cette scène de famille.

Vous jugez si Mathieu fut capot. On dressa contre lui procès verbal, et il va comparaître dans quelques jours devant le tribunal.

— A Greensboro, N.Y., un nègre du nom de Jim Johnson a failli tuer par le poison vingt-six personnes qui assistaient à l'inauguration de l'Académie de jeunes filles de M. Fontaine, à Reedsville. Le misérable, pour se venger de quelques contrariétés qu'il devait à M. Fontaine, avait empoisonné la crème à la glace servie aux assistants. Tous ont été empoisonnés à divers degrés; plusieurs d'entre eux ne pourront en réchapper. On a failli lyncher le nègre.

— La population actuelle de Paris en dedans des murs est de 1,794,380

LE METIS.
MERCREDI, 4 SEPTEMBRE, 1872.

L'argument du revolver.

Il est beau d'avoir bien des arguments a son usage, et un Procureur Général n'en doit pas manquer. C'est là une maxime bien connue. Mais à l'assemblée tenue à la Pointe de Chênes la semaine dernière, l'Honorable M. Clarke s'est servi d'un argument tout nouveau et qui a surpris les assistants. Il a appelé M. Riel en duel et lui a proposé une rencontre au pistolet. Quelle logique que celle du revolver! Comme il est beau de voir le Procureur Général, le représentant de la Couronne dans le département de la Justice, appuyer ses raisonnements d'une balle! Nous savons que c'est-là un des arguments favoris de M. Clarke. Il a souvent montré qu'il était un maître *bully*; il a déjà donné bien d'autres scandales, mais nous ne pensions pas qu'il prostituerait sa dignité de ministre jusqu'à employer des arguments de ce genre dans une assemblée de citoyens respectables. Comment! la loi criminelle défend de porter des armes à feu, même cachées sous les habits, et M. Clarke, chargé et tenu, par le serment qu'il a prêté, de faire exécuter la loi, vient parler d'arme à feu et se montre prêt a s'en servir, même au milieu d'une assemblée publique! Si M. Clarke ne sait pas mieux se respecter lui-même, ni respecter les lois qui nous régissent, il devrait au moins avoir un peu de respect pour les paisibles et honnêtes citoyens qui vont l'écouter parler. Les Métis aiment à avoir raison, mais suivant le droit, avec justice, et non pas au bout du pistolet. M. Clarke les a odieusement insultés en présentant un tel argument à son adversaire. Celui qui travaille pour la bonne cause trouve des raisons pour faire valoir son droit. Il faut qu'un homme sente sa cause bien mauvaise et soit bien convaincu qu'il a tort, pour avoir recours à de pareilles moyens. Nous sommes persuadés que les électeurs de Provencher sauront juger comme elles le méritent les bravades insultantes de M Clarke. Il s'apercevront que M. Riel a d'autres arguments pour appuyer sa candidature.

Immigration.

Nous sommes encore à nous demander où sont tous ces Immigrants que nous promettaient les journaux d'Ontario? Des milliers d'individus, appartenant à toutes les classes de la Société, devraient venir s'établir dans notre Province. A l'heure qu'il est, à peina deux cents familles sont venues. Nous sommes loin de regretter cet état de chose, car le pays n'était pas encore prêt à recevoir une immigration considérable. Nos terres étaient à peine arpentées; les réserves n'étaient pas encore choisies, en sorte qu'il y aurait certainement un encombrement si l'immigration eut été considérable. On nous informe que jusqu'aujourd'hui il n'a été pris que 140 homesteads au Bureau des Terres, c'est une preuve évidente de l'exactitude de ce que nous disons.

Les raisons qui existaient pour nous empêcher de désirer une immigration immédiate sont maintenant disparues. Les terres seront presque toutes arpentées à l'automne; les réserves des Métis sont choisies, il est conséquemment facile à présent au colon de choisir une terre pour s'établir, sans avoir à craindre d'être dérangé. Nous espérons que nos compatriotes, des autres provinces, profiteront des avantages qu'offre notre pays et que nous verrons le printemps prochain une immigration considérable nous arriver.

College.

Le rentrée des élèves au Collège de St. Boniface aura lieu lundi le 9 courant.

Pensionat de St. Boniface.

L'ouverture des classes de cette institution a eu lieu lundi dernier.

Un pont a refaire.

Plusieurs personnes se plaignent de la traverse de la Rivière La Seine, en arrière de St. Boniface. Le pont qui existait a cet endroit a été défait il y a quelques semaines, d'après les ordres des autorités locales. Un nouveau pont plus solide devait être construit. On improvisa pour la circonstance un espèce de passage qui est loin, parait-il, de donner satisfaction. Et comme à l'heure qu'il est, on ne voit encore aucune mesure de prise pour construire le pont attendu, ceux qui ont à traverser cette rivière souvent commencent à s'inquiéter. Si le pont n'est pas fait cette automne, le printemps prochain, au temps de la débâcle, on sera plusieurs semaines sans pouvoir traverser. Il paraitrait que ce pont, se trouvant sur le parcours de la route Dawson, doit être construit aux frais du Gouvernement Fédéral. Dans tous les cas, le public est intéressé à ce qu'il y ait un pont, peu importe par qui il sera construit.

Encore une rixe.

Hier après midi, M. Moïse Normand passait tranquillement sur le pont de la rivière Assiniboine, lors qu'un soldat entreprend de l'empêcher d'avancer. M. Normand fait des efforts pour continuer son chemin, mais le soldat le frappe et une rixe s'ensuivit. Comme toujours, cinq ou six autres fils de Mars arrivent à l'instant au secours de leur confrère, et combattent vaillamment. M. Normand, ainsi que M. Joseph St. Germain fils, qui se trouve présent, sont brutalement assommés, et poursuivis jusqu'au bac de la Rivière Rouge, où M. St. Germain la figure déjà tout ensanglantée, faillit tomber entre les mains d'un soldat qui lui donnait la chasse armé d'un couteau.

Demembrement de la Garnison.

Le but que s'est proposé le Gouvernement Fédéral, en accordant des terres aux soldats faisant le service à la Rivière Rouge, n'a pas été tout-à-fait atteint jusqu'aujourd'hui. Nos soldats Canadiens ne sont pas colons. Presque tous ceux qui depuis bientôt deux ans font le service ici, retournent dans leurs foyers. Le terme d'engagement de 230 d'entr'eux expire dans le cours de ce mois. De ce nombre, 160 laissent la province, 59 contractent un nouvel engagement, et 11 seulement restent pour s'établir dans le pays.

On ne sait pas encore si c'est l'intention du Gouvernement Fédéral de continuer à garder ici une force militaire, mais la chose est probable, bien que nous pourrions facilement nous en passer.

Sir Francis Hincks elu!

Des dépêches privées nous annoncent l'élection par acclamation de l'Hon. Ministre des Finances pour représenter un des comtes de la Colombie Anglaise. Nous ne savons pas si Sir Francis acceptera le siége qu'on vient de lui donner, nous croyons même que la chose n'est pas possible, puisque la représentation des différentes Provinces dans le Cabinet Fédéral, serait par le fait dérangée.

CORRESPONDANCES.

Winnipeg, 30 Août, 1872

Messieurs les Rédacteurs,

Permettez que j'occupe un peu d'espace dans votre estimable journal, pour vous témoigner l'intérêt que je porte à votre œuvre, et en même temps afin d'avoir l'occasion de déclarer la satisfaction que j'ai, d'être venu m'établir dans la belle Province de Manitoba.

Il serait à souhaiter que mes compatriotes connussent tous les avantages qu'il y aurait pour eux de venir s'établir dans ce vaste pays.

Nos cultivateurs trouveraient ici de belles terres de 160 acres, offertes gratuitement par le Gouvernement. Les ouvriers, quel que soit leur métier, peuvent trouver ici un travail très rénumératif. Il ne reste plus maintenant, MM. les Rédacteurs, qu'à faire connaitre ces faits puis nous serons certains de voir arriver une foule de nos compatriotes qui préféreront, et avec raison, venir s'établir ici, plustôt que d'aller aux Etats-Unis, se noyer parmi les races étrangères.

Telles sont MM. les Rédacteurs les impressions que j'ai cru devoir mettre devant vos lecteurs afin d'ajouter une preuve à toutes celles qui existent déjà en faveur de l'établissement des Canadiens à Manitoba.

Veuillez me croire MM. les Rédacteurs,

Votre très humble serviteur

ADOLPHE D'AOUST
ci-devant de St. Timothée.

St. Laurent, Lac Manitoba,
19 Août, 1872,

Monsieur le Rédacteur,

Voudriez-vous accorder un petit coin dans votre journal pour ces quelques lignes qui pourraient peut-être intéresser vos lecteurs. C'est un compte-rendu de la manière pieuse et enthousiaste dont les bons Métis du Lac Manitoba, ont célébré la fête de l'Assomption de la Ste. Vierge. Le dimanche avant la fête, leur venére et dévoué pasteur, le R. P. Camper, leur a proposé de fêter avec plus de zèle qu'à l'ordinaire, leur bonne mère, le jour de son Assomption, par une procession ou autre démonstration publique. Quoiqu'on ait encore jamais vu ces choses-là, au Lac, les gens ont compris la pensée du Revd. Père; et ont saisi cette occasion pour montrer leur amour pour la mère de Dieu. Et c'était édifiant de voir l'enthousiasme même qui s'emparait de tous à la voix de leur pasteur. La veille, on voyait les hommes venir à la Mission pour travailler aux préparatifs de la procession; et bien vite on voit s'ériger dans la prairie, vis-à-vis l'Eglise, deux rangés d'arbres pour la route de la procession.

Les femmes, de leur côté, ont ramassé toutes les choses les plus précieuses, en fait d'étoffes, soie, ruban, etc., pour orner la chapelle, parceque c'était là qu'on devait chanter la grande messe le lendemain. Enfin tout le monde, hommes, femmes et enfants etaient occupés aux préparatifs. Pendant que les uns travaillaient à frayer un chemin et ériger un trône extérieur pour le fils Divin de Marie, les autres préparaient leurs cœurs au tribenal de la pénitence pour le recevoir dans la Ste. Communion, et pour être dignes d'accompagner la marche triomphale de Marie. Le temps était passable ment sombre Samedi soir, et il tomba même quelques ondées, de sorte qu'on craignt de voir tout manquer. Mais les gens disait: Si on demandait à la Ste. Vierge du beau temps pour notre procession, elle nous le donnerait. De fait, le lendemain le temps était tout-à-fait propice pour la fête. Deux heures avant la Messe, les gens de la Pointe de Chênes et des aleutours arrivèrent à cheval et en voitures avec des petites bannières qu'ils devaient porter à la procession. Les gens de la mission les saluèrent par des saluts d'artillerie (à l'enclume). Tous les préparatifs étant faits, la procession s'organise, et quelques mots du Père suffisent pour la former admirablement bien. La croix en tète était portée par le Révd. Frère Mulvihill, O.M.I., en soutane et surplis, accompagné des deux accolytes, et est escortée de deux rangées de personnes, les femmes venant les premières. Après la croix, marchaient les porteurs de bannières. Il y avait à peu près une douzaine de ces bannières, quelques unes de 3 ou 4 pieds de longueur; et quoique les femmes de l'endroit n'eussent que deux ou trois jours pour les faire, elles présentaient un magnique coup d'œil. La première était la plus belle, celle de l'Assomption: elle était suivie de celle de St. Joseph et d'autres saints. Ensuise venait le Révd P. Camper en écharpe, chantant les litanies de la Ste. Vierge. La procession partait de l'Eglise pour la chapelle, et au moment de partir on entendit un coup de canon suivi d'une fusillade. C'était le salut à la bannière de la Ste. Vierge, à l'étendard de la Reine céleste. Un salut semblable eut lieu au milieu du chemin, puis un autre en arrivant à la chapelle. L'effet de ce feu de joie (et c'est le seul moyen qu'ont ces pauvres gens de manifester vivement leur joie) était vivement magique; tout le monde était saisi et rempli d'émotion. C'était tout nouveau pour ces gens là d'entendre des coups de fusils dans une telle circonstance. La chapelte était décorée d'une manière superbe et montrait le goût exquis des femmes qui y ont travaillé.

Arrivé à la chapelle, le prêtre s'habille. On commence la grande messe qui fut chantée par le R. P. McCarhy, et à la consécration, on salua la venue de Notre Seigneur sous les espèces sacrementelles par deux coups de canon suivit de deux fusillades. C'était vraiment solennel. L'écho de ce salut, répercuté par les forêts d'alentour, et s'étendant sur les eaux du Lac, avait une voix qui parlait à l'imagination et au cœur. Souvent, les métis en faisant la chasse, ont fait retentir les bois et le Lac, des détonations de leurs fusils, et aujourd'hui ils se servent de ces mêmes armes pour saluer au milieu d'eux la venue du Maitre du monde. Après la messe le R. P. Camper fit en français et en sauteux, une instruction digne d'un véritable enfant de Marie. Après le sermon, la procession s'organisa pour s'en retourner à l'Eglise, où le Révd. Père donna la Bénédiction du St. Sacrement. A la sortie des vêpres qui se chantèrent à trois heures, le Révd. Père félicita et remercia, de leur zèle, toutes les personnes qui avaient pris part à cette belle démonstration.

Tout le monde s'en retourna ensuite très content et fier de cette fête, et en disant qu'une autre année elle devrait être encore plus belle. Je pense Mr. le Rédacteur qu'ils avaient raison d'être fiers du résultat de leurs efforts et du beau succès obtenu. Et les Métis de toute la Province peuvent être fiers de leurs frères d'ici, qui, nonobstant leur pauvreté et leur dénument, ont trouvé dans leur foi et leur piété des ressources suffisantes pour célébrer avec pompe et éclat cette belle fête de notre Religion.

J'ai l'honneur d'être, Monsieuf le Rédacteur,

Votre Serviteur très-humble
UN ASSISTANT.

Nouvelles de Rome.

Le Pape se porte admirablement et donne ses audiences comme de coutume. Il a reçu trois catholiques allemands, lui apportant, l'un 100,000 fr. du diocèse de Breslau; l'autre, 35,000 fr. du diocèse de Trèves; le troisième 40,000 fr. du diocèse de Westphalie. Pie IX leur a dit qu'il avait reçu une lettre du cardinal Hohenlohe, disant qu'il reviendrait à Rome vers la fin de septembre, à laquelle lettre Sa Sainteté a daigné répondre qu'elle aurait du plaisir à le voir revenir à Rome.

Puisque le Pape a dit cela à trois bons Allemands, je suppose qu'il n'y a pas d'indiscrétion à le répeter.

Le Pape a désigné Mgr. Roosevelt Bailey, évêque de Newark, comme successeur de Mgr. Spalding au siège archiépiscopal de Baltimore. Le titulaire est natif de New-York et à 58 ans.

Le St. Père a nommé le Rév. M. Gibson, vicaire apostolique de la Caroline du Nord, évêque de Richmond, Virginie, à la place de feu Mgr. McGill.

Les Canadiens aux Etats-Unis.

Au commencement du mois d'Août avait lieu, à Chicago, la grande convention annuelle des Canadiens aux Etats-Unis.

Après de longues délibérations sur divers sujets la question d'assurance mutuelle fut discutée et on régla qu'à la mort de chaque membre de l'Association tous les membres paieraient 50 cents au profit de la famille du défunt.

Les officiers suivants furent élus pour la nouvelle année:

Président.—A. Paré.
Vice Président.—A. Moussette.
Secrétaire.—I. Laporte.
Trésorier.—A. Beuglery.

Comité Exécutif National: Girard, New-York; Turgeon, Wisconsin; Longtin, Michigan; Lataille, Massachusetts; C. Huot, New-Hampshire; Lew, Maine; Huot, Minnesota; Morisette, Vermont; Dr. Archambault, Rhode Island; Saintonge, Connecticut. Beddeford, dans l'état du Maine, a été choisi pour le lieu de la prochaine convention qui aura lieu, le second mercredi d'août, 1873.

NOUVELLES LOCALES.

— Les tourtes abondent.

— M. Austin, marchand de Montréal, est arrivé par l'*International* avec sa famille.

— J. H. McTavish, Ecr., M P.P., est parti dimanche matin pour Duluth. M. McTavish doit, dit on, rencontrer là sa famille qui revient d'une excursion de quelques mois dans les Provinces de Québec et d'Ontario.

— Le temps est très-beau depuis quelques temps. Les cultivateurs ont toute la facilité possible de terminer leurs récoltes, et de tout transporter, grain et foin, à leurs bâtiments.

— M. Davis, d'Ottawa, a obtenu le contrat des bâtisses devant servir de bureaux pour le gouvernement Fédéral, à Winnipeg. Ces bureaux sont la Poste, la Douane, le Bureau des Terres et du Receveur Général. Le coût de ces bâtisses sera de $50,000.

— M. Adolphe Daoust, ci-devant de St. Timothée, P.Q., a fait l'achat d'un lot superbe de robes de buffalos et d'autres pelleteries qu'il doit expédier à MM. Lynch et B. Daoust de Beauharnois. Nous souhaitons a notre compatriote succès et prospérité dans son nouveau commerce.

— Nous avons le plaisir d'annoncer le retour au milieu de nous, de Henri Bouthillier Ecr.. Aide-de-Camp de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur. M. Bouthillier a accompagné la famille de l'Hon. M. Archibald jusqu'à Montréal. Après avoir passé quelques jours dans sa propre famille, il est revenu à son poste.

NOUVELLES CANADIENNES.

— La plupart des ministres sont attendus à Ottawa au commencement de septembre.

— A Montréal, Sir George E. Cartier a été défait par M. Jette du parti national.

— A Hamilton, Ontario, deux candidats ministériels, MM. Chisholm et Witton ont été élus par une grande majorité.

— M. Boyer, le candidat national élu à Maskinongé, a depensé dans son élection la somme de $30,000 a $40,000.

— Il est rumeur que M. Currier, M.P., sera fait sénateur, et que Sir F. Hincks sollicitera son mandat.

— La nouvelle que Sir John Rose avait été créé baronnet en récompense de ses services est confirmée.

— Sir John A. Macdonald doit se rendre bientôt en Angleterre pour prêter serment comme membre du Conseil Privé.

— Le Colonel Gray, nommé Juge en chef de la Colombie Anglaise, est parti pour cette lointaine Province.

— Les réparations que l'on fait subir à Rideau Hall, résidence du gouverneur-général, sont sur le point d'être terminées.

— La retraite ecclésiastique du diocèse des Trois-Rivières a eu lieu dans le cours du mois dernier au Collége de Nicolet. Le Rev. Père Lacombe en était, dit-on, le prédicateur.

— Depuis le printemps 667 vaisseaux ont visité le port de Québec. 62 venaient des Provinces Maritimes. 542 ont repris la mer. Il en reste encore 125. Le port de Montréal contient actuellement 43 bâtiments de mer.

— Un ouragan terrible accompagné de grêle, s'abattit sur la ville de Joliette et les paroisses environnantes. Les grêlons qui étaient d'une grosseur considérable brisèrent quantité de vitres et détruisirent des moissons entières.

— Le Rvd. Allan McNab, Ministre de l'Eglise d'Angleterre, s'est suicidé dans un accès d'alinénation mentale en se jetant dans le St. Laurent, près du Pont Victoria, à Montréal. On attribue la cause de sa mort à un excès d'ouvrage et à la grande chaleur qu'il faisait alors.

— Samedi dernier, au canton de Bedford près de Kingston, Ontario un nommé Scott a tué son vieux

père avec une fourche de fer. Il paraît que ce Scott est excessivement prompt, et qu'il eut ce jour là une querelle avec son vieux père, durant laquelle il lui infligea des blessures dont le pauvre vieillard mourut dans un quart d'heure. Le père qui redoutait la colère de son fils, portait une arme sur lui, mais il ne l'avait pas dans le moment et il se sauvait de son fils qui le poursuivait et lui fit une blessure dans le dos. Le vieillard se retourna alors et au même moment il reçut un coup de fourche dans la poitrine. Le jury a rendu le verdict de meurtre prémédité contre ce fils dénaturé, qui attend son procès en prison.

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— Dernièrement en Angleterre on a fait aller une locomotive avec une vitesse de 75 milles à la minute.

— 23,000 personnes sont mortes de la petite vérole en Angleterre l'année dernière.

— On dit que les revenus du Commodore Vanderbilt s'élèvent à $12,000 par jour.

— On vient de découvrir de riches mines d'argent dans la Basse Californie, à 200 milles au sud de la frontière américaine.

— On mande de Memphis, Etats-Unis, que tout l'équipage d'un vaisseau, y compris le capitaine, son épouse et ses deux filles, a été assassiné.

— Chicago se rebâtit avec une rapidité extraordinaire. On croit que le 9 Octobre prochain, anniversaire du grand incendie, on s'apercevra à peine de ce terrible désastre.

— Il est rumeur que les partisans de l'ex Reine Isabelle en Espagne, vont tenter quelque chose en sa faveur et que les carlistes profiteront des troubles pour recommencer leur campagne.

— La population suédoise diminue considérablement par suite de l'émigration. Plus de 38,000 personnes ont quitté le pays en une seule année. De la seule ville de Gœtheberg, il part de 100 à 200 personnes par semaine.

— Un nommé Jonathan James, d'Hudson, (Maine) toussait depuis 20 ans. Ces jours derniers, après avoir toussé bien fort, il parvint à faire sortir de sa gorge ce qui le gênait. C'était une grenouille de couleur verte, d'environ un pouce de longueur.

SECOND PARLEMENT CANADIEN.

Nous empruntons à la *Minerve* le tableau suivant contenant les noms des membres élus pour la Chambre des Communes, dans les différentes Provinces, et classant les représentants suivant leurs tendances politiques.

MEMBRES ELUS.

QUEBEC.

		M	I	O
Argenteuil	Hon M Abbott	1	0	0
Bagot	Gendron	1	0	0
Beauharnois	Robillard	1	0	0
Bellechasse	Fournier	0	0	1
Brome	Carter	1	0	0
Chambly	Benoit	1	0	0
Champlain	Ross	1	0	0
Charlevoix	Tremblay	1	0	0
Compton	Hon M Pope	1	0	0
Chicoutimi	Price	1	0	0
Dorchester	Langevin	1	0	0
Huntingdon	Scriver	1	0	0
Joliette	Baby	1	0	0
Kamouraska	Pelletier	0	0	1
L'Assomption	Archambault	1	0	0
Laval	Bellerose	1	0	0
Levis	Blanchet	1	0	0
L'Islet	Casgrain	0	0	1
Lotbinière	Joly	0	0	1
Maskinongé	Boyer	0	0	1
Mégantic	Richard	1	0	0
Missisquoi	Baker	1	0	0
Montcalm	Dugas	1	0	0
Montmagny	Taschereau	0	0	1
Montmorency	Langlois	1	0	0
Montréal Centre	Ryan	1	0	0
Nicolet	Gaudet	1	0	0
Ottawa (comté)	Wright	1	0	0
Pontiac	Wright	1	0	0
Portneuf	St Georges	0	1	0
Québec-Est	Tourangeau	1	0	0
" Centre	Cauchon	1	0	0
" Ouest	McGreevy	1	0	0
" Comté	Chauveau	1	0	0
Richelieu	Mathieu	1	0	0
Rimouski	Fiset	0	1	0
Shefford	Huntingdon	0	0	1
Sherbrooke	Brooks	1	0	0
Soulanges	Lanthier	1	0	0
St. Maurice	Lacerte	1	0	0
Stanstead	Colby	1	0	0
Terrebonne	Masson	1	0	0
Témiscouata	Mailloux	1	0	0
Trois-Rivières	McDougall	0	1	0

ONTARIO.

		M	I	O
Brant, Sud	Patterson	0	0	1
Brockville	Buell	0	0	1
Bruce, N.	Gillies	0	0	1
Carleton	Rochester	1	0	0
Dundas	Gibson	0	0	1
Durham, W.	Blake	0	0	1
Essex	O'Connor	1	0	0
Frontenac	Kirkpatrick	1	0	0
Grenville	Brouse	0	0	1
Grey, E	Flesher	1	0	0
Grey, S. R	Landerkin	0	0	1
Grey, N. R	Snider	1	0	0
Hamilton	Chisholm	1	0	0
	Witton	1	0	0
Hasting Nord	Bowell	1	0	0
" Ouest	Brown	1	0	0
" E. R	White	1	0	0
Kent	Stephenson	1	0	0
Kingston	Macdonald.	1	0	0
Lanark Nord	Galbraith	0	0	0
Lanark Sud	Haggard	1	0	0
Leeds et Grenville	F Jones	1	0	0
Lennox	Cartwright.	0	1	0
Lincoln	Merritt	1	0	0
London	Carling	1	0	0
Niagara	Morrison	1	0	0
Norfolk	Charlton	0	0	0
Northumberland	Cockburn	1	0	0
Ottawa (ville)	Currier	1	0	0
" "	Lewis	1	0	0
Ontario, S.R.	Gibbs	1	0	0
Peel	Smith	0	0	1
Peterborough	Grover	1	0	0
Prescott	Hagar	1	0	0
Russell	Grant	1	0	0
Simcoe Nord	Cook	0	0	1
Simcoe	Little	1	0	0
Stormont	Archibald	0	0	1
Toronto Est	Beaty	1	0	0
Toronto Ouest	Crawford	1	0	0
Waterloo	Bowman	0	0	1
Waterloo Sud	Young	0	0	1
Welland	Street	1	0	0
Wellington N.	*Higginbothan*	0	0	1
Wentworth Nord	McBain	0	0	1
Wentworth Sud	Rymal	0	0	1
York	Dodge	1	0	0

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Carleton	Connell	0	1	0
Charlotte	McAdam	1	0	0
Kent	Cutler	1	0	0
King	Dunnville	1	0	0
Northumberland	P. Mitchel	1	0	0
Queen's	Ferris	1	0	0
St. Jean, (ville)	Hon. M. Tilly	1	0	0
St. Jean (comte)	L. Burpee	1	0	0
" "	J. Palmer	1	0	0
Sunbury	C. Burpee	1	0	0
Westmoreland	Hon. M. Smith	1	0	0
York	Pickard	1	0	0

NOUVELLE-ECOSSE.

Annapolis	Longley	1	0	0
Antigonish	McDonald	1	0	0
Cap-Breton	McDonald	0	1	0
	McKay	1	0	0
Colchester	Pearson	1	0	0
Cumberland	Tupper	1	0	0
Digby	Savary	1	0	0
Guysboro	S. Campbell	1	0	0
Hants	Hon. M. Howe	1	0	0
Halifax	Tobin	1	0	0
	Almon	1	0	0
Inverness	McDonell	1	0	0
Kings	Chipman	1	0	0
Lunenbourg	*Church*	0	0	1
Pictou	McDonald	1	0	0
	Doul.	1	0	0
Queens	Forbes	1	0	0
Richmond	Leviscounte	1	0	0
Ristigouche	Moffatt	1	0	0
Shelburne	Coffin	1	0	0
Victoria	Ross	1	0	0
Yarmouth	Killam	0	1	0
		94	6	25

Pride of the West.

SALON,

SALLE DE BILLARDS,

JEUX DE QUILLES,

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS ET LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

MAGNIFIQUE TERRE A VENDRE.

Magnifique Terre à vendre par le soussigné, située au Rapide Croche, au sud ouest de la Rivière Rouge, avec BATISSES, MAISON, ETABLE, HANGARS, 2000 PERCHES et 400 PIQUETS sur les lieux.

Il y a dix arpents de terre faite. Largeur 14 chaines sur 2 milles de haut; titre sûr et parfait.

S'adresser sur les lieux à

PROSPER DUCHARME.

Rapide Croche, 26 Août 1872.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

(Signé,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les présentes concernent,

SALUT.

ATTENDU que par un Acte de la Legislature de la Province de Manitoba, passe dans la 35e année de Notre Règne et intitulé, "Un Acte pour amender un Acte pour établir une Cour Suprême dans la Province de Manitoba," il est ordonné par la 5e section du dit Acte, que, aussitôt que cet Acte aura eté mis en force du moment qu'un Juge-en Chef, ou un ou plusieurs Juges Puisnés auront été nommés en vertu de cet Acte, un Terme de la Cour du Banc de la Reine sera tenu, et avis public en sera donné par Proclamation sous le seing et sceau du Lieutenant Gouverneur, fixant le temps et le lieu pour tenir tel terme.

Et attendu que Notre Gouverneur-Général de Notre Puissance du Canada, a, en vertu de dispositions du dit Acte, récemment nommé un Juge-en Chef de la Cour du Banc de la Reine pour la Province de Manitoba, en conséquence de quoi et en conformite des dispositions de la dite clause précitée, un Terme de la Cour du Banc de la Reine se tiendra.

Et attendu que notre dit Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de Manitoba, a, en vertu des dispositions de la dite section, ordonné que le Premier Terme de la dite Cour, devra se tenir en la Station de Police à Winnipeg, Mardi, le 8eme jour d'Octobre prochain, devant s'ouvrir à 11 heures de l'avant-midi du même jour, et continuer le temps prescrit par la Loi à ce sujet:

Maintenant, nous proclamons par les présentes et faisons savoir, par cette Proclamation, la nôtre, sous le seing et sceau de notre dit Lieutenant Gouverneur, que nous avons fixé le temps et le lieu pour tenir la dite Cour; du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba, et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Témoin notre fidèle et bien-aimé l'Honorable ADAMS GEO. ARCHIBALD, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce cinquième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et douze, de notre règne, la trente sixième.

Par Ordre,

JOSEPH ROYAL,

Secrétaire Provincial.

J.n.o.

AVIS.

Est par le présent donné que la loi imposant une taxe sur les chiens dans la Province de Manitoba, 34 Vict., cap. 21, sera mise en force au premier de Septembre prochain.

(Les journaux de la Province sont prié de reproduire jusqu'à la date.)

Par Ordre,

JOSEPH ROYAL,

Secrétaire Provincial.

Succession de feu L. G. Dauteuil.

Les créanciers de la succession de feu Louis G. Dauteuil en son vivant, Ecuier, Arpenteur, de la ville de Winnipeg, Province de Manitoba, Canada, sont par le présent requis de produire au soussigné leurs reclamations contre la dite succession.

Le présent est sans préjudice aux héritiers de leur droits de bénéfice d'inventaire.

H. ST. LOUIS,

Avocat et Notaire.

Winnipeg, 14 Août, 1872.

AUX ÉCOLES.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du *Métis* les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAHIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE.
&c., &c.

PRIX MODERES.

Winnipeg, 7 Aout, 1872.

J. H. ASHDOWN,

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POÊLES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE, &c., &c., &c.

Qu'il vendra au plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

Directeurs Provisoires.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, K.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba,
22 Juillet, 1872.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL, $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le premier AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

Directeurs Provisoires.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba,
22 Juillet, 1872.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Aout, 1872. 1a

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU: A LA PHARMACIE APPELEE *BRICK DRUG STORE,* WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

Arpentage des Terres dans MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigne.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis; moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¾, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetees dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Medecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutees.

JAMES STEWART et CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE
ET
MARECHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

À VENDRE CHEZ

W. G. FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

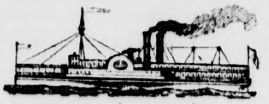

LIGNE DE TRANSPORT

KITTSON
DE LA RIVIÈRE ROUGE.

Vapeurs pour transport de fret et de passagers

"L'INTERNATIONAL,"

LE "SELKIRK,"

LE "DAKOTAH."

Les vapeurs ci-dessus feront des voyages réguliers entre Moorehead et le Fort Garry durant la saison actuelle de navigation en rapport avec les Chemins de fer NORTHERN PACIFIC et ST. PAUL ET PACIFIC, et la Cie. des Diligences de Minnesota.

Les voyageurs s'épargneront de l'inquiétude et des frais en achetant des Billets de Parcours complet aux principaux bureaux de billets de chemin de fer du Canada et des Etats-Unis.

Demander des billets par bateaux et chemin de fer de St. Paul ou Duluth.

Cette ligne transportera le fret uniquement aux conditions suivantes, savoir :

CONDITIONS ET REGLES GENERALES.

1o Cette ligne ne transportera pas de billets de banque, de documents precieux, d'espèces, de bijouterie, montres, tableaux, soiries ni dentelles, ni n'en sera responsable si les dites marchandises sont empaquetees et expédiées comme effets personnels ou sous tout autre nom.

2. Les voitures légères, d'été ou d'hiver, montres de marchandises, machines, poeles, fontes de toute espèce, marbres, miroirs, vitres de plus de 12 x 18, acides, liqueurs et liquides de toute espèce, confitures, &c., &c., mis en pots de verres ou de terre, meubles de ménage, coffres-forts et tout colis d'un poids inusité, ne sera transporté *qu'au risque du propriétaire* pour dommages ou bris durant le transport, et à moins de convention contraire le chargement ou dechargement de tel colis sera sujet à des frais supplementaires.

3. Cette ligne ne sera pas responsable des dommages causés aux marchandises quand ils auraient pu être evités, par un emballage suffisant, ou ne seront pas le fait de la négligence des employés de la ligne.

4. Tous les colis doivent porter lisiblement le nom du consignataire et la destination; l'adresse à la craie ou sur cartes de papier ne suffit pas.

5. Le fret sera délivré aux entrepôts publics au lieu de la destination, et telle livraison sera la même, en autant que cette ligne est concernée, que si elle était faite aux consignataires, et complètera le contrat de la ligne.

6. Cette ligne n'entreprendra pas de livrer les effets à temps pour aucun marché particulier, ni ne sera responsable d'aucun delai ou dommage arrivé à des marchandises périssables, par la chaleur ou le froid, ou pour perte par coulage ou bris, ni pour aucune perte causée par le delai ou l'arrêt, de quelleque façon que ce soit, mais expediera tel fret avec la diligence et la depêche raisonnables.

7. Cette ligne ne sera pas resposables des dommages arrivés à aucun colis dont le volume exigera qu'il soit transporté à decouvert, ou pour dommages arrives à des animaux vivants, pendant le teansit; et si le propriétaire ou l'agent n'est pas présent pour signer une exemption (stock release), tel fret sera transporté *seulement aux risques du propriétaire*, soit pour la vie ou la perte des membres de tels animaux.

8. Cette ligne ne sera responsable en aucune manière de l'exactitude des frais accumules (back charges) avances de bonne foi par les autres compagnies de fret, et ne sera pas liée par des contrats fait par les agents de telles autres compagnies, soit par le tarif ou les conditions de transport autres que celles de ce tarif. Les agents de cette ligne prêteront toujours leur concours aux expéditeurs dans le remboursement de reclamations de surcharges ou pertes arrivées sur les ligner en correspondance.

9. Toute réclamation pour dommages ou surcharge arrivée sur les bateaux de cette ligne devra être faite dix jours après la livraison des marchandises, et envoyée avec la lettre de Connaissement et la note des frais au Bureau, à St. Paul, pour y être reglée.

10. Dans les cas de perte ou dommages pour lesquels cette ligne est resposable, le chiffre de telle perte ou de tels dommages sera compté d'après le coût original des dites marchandises à l'époque et au lieu d'expédition, et le fret au lieu de destination ou de livraison.

11. Cette ligne ne sera pas responsable de la condition ou du contenu des colis reçus en *mauvais ordre, non etanche* ou *impropre au transport*, et se réservé le droit, si c'est nécessaire, de tonneler ou remballer tel fret aux frais du consignataire.

12. Cette ligne ne sera pas responsable du coulage des aile, bière, vins ou liqueurs en fut ou en bouteilles, spiritueux, huiles, drogues, peintures et vernis, ou de tout dommage caché sur des colis reçus et livrés en *bon ordre apparent*.

13. Tous les articles très volumineux ou difficiles à remuer tels que chaudières, engins, machines de toute espèce, voitures, sleighs, instruments agricoles, etc. seront expediés comme le crcira la ligne, et porteront un tarif supplémentaire suivant la nature du fret.

14. Mobilier refusé à moins d'exempter la ligne de toute responsabilité.

15. Les arbres, arbusseaux, fruits verts ou tout autre article périssable devront être invariablement payés d'avance, ou du moins l'expéditeur devra en garantir le fret et les frais accumulés.

16. Toute expédition de fret se compte à partir de 100 lbs.

17. Tous les contrats sont faits sujets à une hausse de tarif si la chose devient nécessaire par suite des eaux basses.

18. Cette ligne ne recevra aucun fret pour transport sur ses bateaux à moins qu'il ne soit inséré dans toutes les lettres de connaissement (*Bill of lading*) une clause déclarant que les bateaux auront le privilège de decharger, remorquer et rembarquer; dans le cas où ils ne pourraient compléter leur voyages au port indiqué en margé par suite des eaux basses ou obstacles à la navigation, le contrat sera complet par la livraison du fret mentionné à la lettre de connaissement, à un entrepôt public au lieu le plus près possible. Les marchandises seront mises à couvert aux risques et frais du proprietaire, et le fret devra être payé au lieu de la livraison.

19. Les factures de marchandises américaines à destination de Manitoba doivent être adressées en double au Bureau General à St. Paul, le jour de l'expédition; autrement, les marchandises seront sujettes à des retards à la Douane à Pembina.

20. On devra envoyer au bureau général à St. Paul, le jour de l'expédition, un reçu en double du chemin de fer donnant la description, le numero et le poids de chaque colis expédié.

21. Toute lettre au sujet du fret et des passages doit ètre adressée au Bureau General, à St. Paul.

22 Cette ligne se réserve le droit de changer ce tarif à son gré.

23. Les frais de douane pour certificats et jaugeage seront perçus du consignataire lors de la livraison des colis.

24 Marquez et consignez: "Care Kittson's Line, Moorehead."

25. *Il est compris que les expéditeurs ou propriétaires de marchandises transportées acceptent expressement toutes les stipulations et conditions de ce tarif et y consentent.*

Cette Ligne est organisée en vertu des Règlements du Trésor des Etats-Unis pour le transport du fret "en Entrepôt."

Pour plus amples renseignements s'adresser à

N. W. KITTSON, Gérant Général,

sur la Levée, St. Paul, Minn.

Winnipeg 28 Mai, 1872—tf

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutees promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PRIX DE PASSAGE
Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.
B C S

Piétons	1	sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf	6	"
Charrette à deux roues	8	"
Voiture legère à un cheval	12	"
" double à deux chevaux	18	"
(Chevaux extra chargés.)		
Moutons ou cochons	1	"

(Les prix de passage ci-dessus devront être payés avant de faire la traverse).

Prix pour traverser les deux Rivières :

Cavalier, un cheval ou un bœuf	10	Sous.
Charrette à deux roues	12	"
Voiture légère à un cheval	18	"
" double à deux chevaux	24	"
Piétons	1	"

Les prix plus haut devront être payés avant de traverser la première traverse, alors qu'un billet sera donné pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera doublé excepté pour les pietons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivières, payable toujours avant de traverser.

Les pietons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathedrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure après; et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé),

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, Mai, 1872.

Librairie Catholique
DU
"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du Metis, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871